

# COUPON - Marché nocturne du 22 juillet 2022

(À retourner avec votre règlement de droit de place - Chèque à l'ordre du Trésor public)



# LANGEAIS

À l'adresse suivante :

Ville de Langeais - Police Municipale  
2 Place du 14 juillet / BP98  
37130 LANGEAIS

<b>Type d'activité (produits...) :</b>	<b>Nom de l'entreprise ou de l'association :</b>
	<b>Exposant</b> <b>Nom :</b> <span style="float: right;"><b>Prénom :</b></span> <b>Téléphone :</b> <span style="float: right;"><b>Mail :</b></span>
	<b>Adresse :</b>
	<b>Nombre total de mètres linéaires demandés :</b>

L'envoi du règlement est impératif pour finaliser votre inscription, avant le 17 juin 2022. En cas de désistement non signalé 48h à l'avance et sans présentation d'un justificatif, la Ville de Langeais se réserve le droit d'encaisser le chèque relatif au droit de place, et ce afin d'éviter toute perturbation dans l'organisation du marché.

Fait à :

Signature :

Date :

## Marché nocturne du 22 juillet 2022

Emplacement	Forfait	Nombre de mètres supplémentaires
Métiers de bouche et dégustation sur place (sandwich, bonbons, glaces, miel,...)	25 € les 3 mètres	+ 3 € x .....mètres =
Métiers d'art, artisans, livres, objets divers,...	12 € les 3 mètres	+ 3 € x .....mètres =
Associations avec vente	10 € les 3 mètres	+ 3 € x .....mètres =
Associations sans vente	2 € les 3 mètres	+ 3 € x .....mètres =
Total pour le marché du 22 juillet 2022 - Forfait + mètres supplémentaires (règlement par chèque à l'ordre du Trésor public)		